

POINT COMMUN

LE MAG DE L'AGGLO
DE LA ROCHELLE



N°105 · JANVIER 2018 · WWW.AGGLO-LAROCHELLE.FR



**NOTRE TERRITOIRE
EST UNIQUE :
PROFITONS-EN
CHAQUE JOUR EN 2018 !**

DOSSIER

L'AGGLO : UNE DESTINATION TOURISTIQUE
DE RÉFÉRENCE SUR L'ATLANTIQUE

Stop aux erreurs de tri

« Et puis mince!... » Qui n'a jamais jeté dans le bac jaune un déchet dont il ne savait que faire? Sauf que le bac jaune n'est pas une déchèterie. Il est fait exclusivement pour les emballages (plastiques, cartons-papiers et métalliques). Pas pour les vêtements, ni pour les jouets cassés. Pas plus que pour les rasoirs électriques, les batteries et cassettes vidéos. Et encore moins pour les couches culottes qui arrivent pourtant en nombre au centre de tri Altriane, à Salles-sur-Mer. Sans oublier les déchets professionnels (cartons de grande taille, bâches en plastique, rouleaux de papier peint...) qui n'ont rien à faire dans le bac jaune.

Pollution de la chaîne de tri

L'élargissement des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique en janvier 2017 s'est accompagné d'une augmentation significative des tonnages collectés dans l'agglomération. C'est une très bonne nouvelle. Mais elle s'est

aussi soldée par une augmentation préoccupante du nombre de déchets mis par erreur ou manque de civisme dans les bacs jaunes. Or, ces déchets polluent et perturbent la chaîne de tri obligeant sa mise à l'arrêt forcée pour des opérations de nettoyage. Avec, comme autre conséquence, des coûts de traitement plus importants pour la collectivité. Alors qu'on se le dise et qu'on se le répète, dans le bac jaune, on ne met que des emballages. Et c'est tout!

En cas de doute sur la destination d'un déchet, consultez le guide du tri en ligne : www.agglo-larochelle.fr/vie-pratique ou contactez le n° vert 0 800 535 844 (service et appel gratuits) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 30 (sauf jours fériés).

22%

Le taux de déchets refusés à Altriane est passé de 15 % en 2016 à 22 % en 2017.

QUID DES DÉCHETS PROFESSIONNELS ?

Ils doivent faire l'objet d'une collecte et d'un traitement spécifiques. Le réseau BIOTOP, basé à Périgny, accompagne et propose des solutions concrètes aux entreprises pour la réduction, le tri et la valorisation de leurs déchets. Les professionnels peuvent également faire appel à des prestataires privés pour leurs cartons, ferrailles, déchets industriels banals, bois, gravats et DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique)... À Aytré, ZAC Bel Air Sud, Véolia a entièrement réaménagé son site « Recycl'inn Pro » en 2017 pour sécuriser, fluidifier et faciliter la tâche des entreprises, artisans et commerçants locaux. Un autre site, basé rue des 3 Frères à La Rochelle, est géré par NCI Environnement.

Encore + d'infos sur : www.agglo-larochelle.fr/vie-pratique/tri-collecte-dechets

VOS QUESTIONS NOS RÉPONSES

Accueil usagers

Questions d'urbanisme : qui contacter ?

Au 1^{er} janvier 2018, les services Urbanisme de la Ville de La Rochelle et de la Communauté d'Agglomération seront mutualisés. L'objectif est de regrouper les énergies et compétences dans ce domaine complexe. Achat ou vente de bien, construction ou modification de maison, relations avec les professionnels de la construction ou encore urbanisme prévisionnel : toutes ces questions sont désormais traitées par l'Agglo. Accueil du service Urbanisme : 25 Quai Maubec à La Rochelle, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Emploi

Qu'est-ce que l'ERO ?

Vous souhaitez changer de travail, vous former, faire évoluer votre activité professionnelle, découvrir un métier, organiser votre recherche d'emploi... Contactez l'Espace Régional d'Orientation (ERO) du Bassin d'emploi de La Rochelle pour rencontrer un conseiller en évolution professionnelle.

+ ero-bassinlarochelle.fr

Déchets de cuisine

Comment faire du compost en bas de mon immeuble ?

Composter ses déchets de cuisine est un bon moyen d'alléger sa poubelle (de 30 % environ) et d'en limiter les odeurs, qu'on habite dans une maison individuelle... ou un immeuble. Alors, n'hésitez plus ! L'Agglo vous accompagne dans la mise en place de composteurs partagés en bas de votre immeuble. Il vous suffit d'en parler à vos voisins et de faire la demande auprès du service déchets de l'Agglomération.

+ www.pas-si-bete.fr